

## MSC CROISIERES – DESTINATION MÉDITERRANÉE

### DOCUMENTS REQUIS – ESPACE SCHENGEN ET LA ROUMANIE, BULGARIE, CROATIE & CHYPRE

- Passeport en cours de validité ou carte d'identité non prorogée

Tous les passagers devront respecter **au moins l'une de ces exigences** pour être autorisés à bord :

- **Être complètement vacciné ET fournir un certificat d'un test RT-PCR ou antigénique négatif effectué dans les 48 heures avant le départ du navire.** Les passagers sont considérés comme entièrement vaccinés s'ils ont reçu l'ensemble des doses plus de 14 jours avant le début de la croisière avec un vaccin Covid-19 approuvé comprenant Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Johnson & Johnson. Une combinaison « moitié-moitié » de la liste de vaccins ci-dessus est acceptée. Si vous embarquez pour votre croisière à 15h00 un samedi, vous devez passer votre test COVID-19 le jeudi à partir de 15h00.

- **Être rétabli du COVID-19 au cours des 6 derniers mois ET fournir un certificat d'un test RT-PCR ou antigénique négatif effectué dans les 48 heures avant le départ du navire.** Si vous embarquez pour votre croisière à 15h00 un samedi, vous devez passer votre test COVID-19 le jeudi à partir de 15h00.

- Les passagers âgés de 2 à 11 ans, n'étant pas éligibles à la vaccination, continueront d'être accueillis à bord selon les mesures actuelles (**RT-PCR ou test antigénique dans les 48 heures avant le départ du navire**). Les personnes de moins de 2 ans n'ont besoin d'aucune exigence.

L'original du certificat de résultats du test ou du certificat de vaccination ou du certificat de récupération doit être présenté au terminal (format papier ou électronique) et doit être dans l'une des langues suivantes : anglais, italien, allemand, français ou espagnol. Le certificat de test COVID-19 doit contenir : les données personnelles du client (vérifiables avec les autres documents de voyage), la date du test, l'identification / les coordonnées du centre qui a effectué l'analyse, la technique utilisée et le résultat du test négatif.

- Assurance Covid

Le certificat original de résultats du test ou du certificat de vaccination ou de récupération doit être présenté au terminal (format papier ou électronique) et doit être en anglais, italien, allemand, français ou espagnol. Le certificat de test COVID-19 doit contenir : les données personnelles du passager (vérifiables avec les autres documents de voyage), la date du test, l'identification / les coordonnées du centre qui a effectué l'analyse, la technique utilisée et le résultat du test négatif.

### DOCUMENTS REQUIS – NON RÉSIDANTS ESPACE SCHENGEN

- Passeport en cours de validité ou carte d'identité non prorogée

- Tous les passagers (2 ans et plus) doivent fournir **un certificat de test RT-PCR négatif effectué dans les 72 heures avant l'embarquement**

- Tous les passagers (12 ans et plus) doivent **être complètement vaccinés** (c'est-à-dire avoir reçu l'ensemble des vaccins plus de 14 jours avant le début de la croisière, avec un vaccin Covid-19 approuvé : Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Johnson & Johnson)

- Assurance Covid

Le certificat original de résultats du test ou du certificat de vaccination ou de récupération doit être présenté au terminal (format papier ou électronique) et doit être en anglais, italien, allemand, français ou espagnol. Le certificat de test COVID-19 doit contenir : les données personnelles du passager (vérifiables avec les autres documents de voyage), la date du test, l'identification / les coordonnées du centre qui a effectué l'analyse, la technique utilisée et le résultat du test négatif.

#### AUTRES CONDITIONS DE VOYAGE

Un test COVID-19 ou un formulaire de localisation des passagers (PLF) peut toujours être nécessaire pour les exigences de mobilité nationale ou internationale : il est de la responsabilité de chaque client de vérifier cette exigence avant le départ. Pour plus d'informations, il est recommandé de consulter les canaux officiels des autorités compétentes de votre pays.

- Italie : un formulaire de localisation des passagers doit être rempli avant d'entrer dans le pays (plus d'informations [ici](#)).
- Espagne : les passagers devront remplir un formulaire de contrôle de santé avant d'entrer dans le pays (plus d'informations [ici](#)).

La Valette / Malte: Les passagers embarquant à La Valette (Malte) doivent :

- Passez un test RT-PCR dans les 48 heures avant le départ du navire (uniquement pour les passagers de plus de 2 ans). Pour les hôtes résidant à Malte, un test antigénique est également accepté.
- Être complètement vacciné (uniquement pour les visiteurs de plus de 12 ans). Les passagers sont considérés comme entièrement vaccinés s'ils ont reçu l'ensemble des vaccins plus de 14 jours avant le début de la croisière avec un vaccin Covid-19 approuvé comprenant Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Johnson & Johnson. Une combinaison « mix-and-match » de la liste de vaccins ci-dessus est acceptée

À partir du 1er octobre 2021, MSC Croisières accueillera uniquement les passagers résidant dans les 26 pays européens de l'espace Schengen (Autriche, Belgique, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse) et Bulgarie, Roumanie, Chypre, Croatie, États-Unis, Royaume-Uni, Irlande et Israël. À partir du 15 octobre 2021, MSC Croisières accueillera également les hôtes qui résident en Ukraine. Certaines restrictions s'appliqueront selon les destinations. Pour plus d'informations, il est recommandé de consulter les canaux officiels des autorités compétentes de votre pays.

#### CONTROLES DE SANTÉ ET EMBARQUEMENT

Conformément à notre protocole de santé et de sécurité rigoureux, tous les hôtes vaccinés et non vaccinés devront subir des tests de santé et COVID-19, notamment un test antigénique, un questionnaire de santé et un contrôle de température sans contact, au terminal avant l'embarquement.

Pour un processus d'embarquement fluide, assurez-vous de revoir nos mesures de santé et de sécurité en place dans nos terminaux et d'apporter :

- Une copie imprimée du formulaire d'embarquement (disponible dans votre carnet de voyage)
- Une copie imprimée du questionnaire de santé obligatoire dûment complété et signé dans les 6 heures précédant l'embarquement (disponible dans votre carnet de voyage)
- L'original du certificat de résultats du test ou du certificat de vaccination ou de récupération (format papier ou électronique)
- Une preuve d'assurance COVID-19 indiquant clairement la couverture des risques COVID-19
- Une pièce d'identité en cours de validité

**L'embarquement sera refusé en cas de :**

- Symptômes tels que fièvre (> 37,5°C/99,5°F), toux, difficultés respiratoires, frissons, courbatures, fatigue, maux de tête, maux de gorge et perte de goût ou d'odorat dans les 14 jours précédant l'embarquement
- Exposition potentielle à un cas suspecté ou confirmé de COVID-19 dans les 14 jours précédant l'embarquement
- Restrictions temporaires de voyage basées sur les circonstances locales. Par exemple, certains pays peuvent refuser des visas ou interdire l'entrée sur la base des antécédents de voyage ou de la nationalité.
- Défaut de présentation de preuve de la police d'assurance obligatoire COVID-19 (qui doit être en anglais, italien, allemand, français ou espagnol).

**MESURES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS (à partir du 31 janvier 2021)**

Pour votre voyage retour en France, veuillez noter que toute personne âgée de onze ans ou plus doit présenter le résultat négatif d'un test RT-PCR ou Antigénique COVID, réalisé moins de 72 heures avant son entrée sur le territoire français. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

Afin de permettre un retour en toute sérénité et conformément aux nouvelles mesures instaurées par le gouvernement français, MSC Croisières a organisé la possibilité pour ses hôtes de réaliser un test RT-PCR ou Antigénique pendant leur croisière.